

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2000-0403/PR/MEFP autorisant une cession immobilière.

n° 2000-0403/PR/MEFP

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,
CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication
22 mai 2000

Numéro JO
n° 10 du 31/05/2000

Date du numéro
31 mai 2000

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU La loi n°65/AN/99 portant création de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

VU Le décret n°99-0059/PREdu 12 mai 1999 portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions

VU Le décret n°99-0029/PR/MERN portant statuts constitutifs de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

Le Conseil des Ministre entendu en sa séance du 16 mai 2000 ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation cède au profit de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti, l'immeuble ex BDMO sis au plateau de Djibouti, Rue de Rome de 988 mètres carrés et immatriculé au livre foncier sous le Titre n°96.

Article 2

Cet immeuble abritera le siège de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti.

Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au Journal Officiel.

Par le Président de la République

